



REGLEMENT DES STAGES

Les stagiaires sont encadrés par les enseignants et les animateurs pendant toute la durée du stage soit de 9 heures à 17 heures. En dehors de ces horaires ils ne sont plus pris en charge et le Club Hippique se dégage de toute responsabilité quelle qu'en soit la nature.

Tout stage est payable d'avance ou au plus tard le premier jour. Aucun remboursement ne pourra être demandé, sauf motif valable ou cas de force majeure.

Dans le cadre des cours pratiques et théoriques, les stagiaires sont tenus de respecter les choix et les instructions de leur enseignant, notamment pour l'attribution des chevaux ou poneys.

Pendant l'heure du repas, une salle chauffée est mise à leur disposition. Des jeux et des animations leur sont proposés sous la responsabilité d'un animateur. A l'issue de la pause, il leur sera demandé de ranger le matériel et leurs affaires et de laisser la salle propre.

En cas de non respect de ce règlement ou mauvais comportement de la part du stagiaire, le Club Hippique se réserve le droit de l'exclure du stage.

Vous remerciant de votre compréhension, nous souhaitons un agréable stage à votre enfant, vous garantissant de mettre tout en œuvre pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions

La direction

Je soussigné, père, mère de l'enfant

Reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Fait à Vigoulet, le

Signature